

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 51 (1913)
Heft: 41

Artikel: Les premiers vaudois : [suite]
Autor: La Harpe, Frédéric-César de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-209860>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).
Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 450;
six mois, Fr. 250. — Etranger, un an, Fr. 720.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 11 octobre 1913 : † Louis Pelet. — Boutade. — L'étai onna caietta (Marc à Louis). — L'accord heureux (Pierre d'Antan). — Boutades. — Les premiers vaudois (*Fin*). — Boutade. — Qu'en dites-vous, Mesdames ? — La redigone grise. — Boutade. — Le fils de sa seigneurie (*A suivre*) (Adolphe Villemard). — Boutades.

† Louis Pelet.

Jeudi après-midi, à Lausanne, des centaines de personnes ont rendu les derniers honneurs à M. Louis Pelet, ancien directeur de l'Ecole cantonale de commerce. Le défunt était connu dans tout le canton, et il connaissait chacune de nos 388 communes. On a pu lire dans les quotidiens les services qu'il a rendus au cours des cinquante années qu'il consacra à l'enseignement public, comme instituteur à Mont-la-Ville, et à Lausanne, puis comme maître d'arithmétique et de comptabilité à l'ancienne Ecole industrielle cantonale, enfin comme directeur de l'Ecole de commerce.

M. Louis Pelet incarnait le type du Vaudois de la vieille roche, un Vaudois à la fois bonhomme et fin, simple, cordial, jovial. Il fut de tout temps un ami dévoué du *Conteur*, et il lui a maintes fois envoyé quelque bon mot entendu dans ces charmantes réunions d'amis, où l'esprit jaillit tout naturellement et qu'il égayait de ses saillies ou de ses chansons.

En fait de chansons, le défunt goûtait particulièrement celle dont voici le refrain :

Un grain de blé vaut mieux qu'un grain de poudre et il l'entonnait de toute son âme de pacifique. Il avait raison, le vieux chanteur, et le monde n'irait que mieux si les grandes et les petites puissances pensaient comme lui et comme le chansonnier.

Nous conserverons le souvenir de cet homme aimable, dont l'âge n'avait pas altéré la belle humeur; de ce Vaudois qui était attaché si profondément à son pays et qui lui a été utile en restant un modeste jusqu'au bout.

Au tribunal. — Un avocat a la déplorable habitude d'employer de très longs mots qu'il met une heure à prononcer, tels que : incontestablement, indubitablement, inévitablement.

Au cours d'une de ses plaidoiries, un juge murmure à l'oreille de son voisin :

— En voilà un qui de deux mots n'a jamais su choisir le moindre.

L'ETAI ONNA CAIETTA

Lo ministre de Mollie-Pantet reincontra l'autre vêprâ Pierro Derbon, que lâi dit dinse : — Eh ! l'è vò, monsu lo ministre ! Que ie su conteint de vo vère. Justameint, voliâvo vo dëmandâ : Crâide-vo que pouaisso fêre batsf demeindze que vint?

— Ma, l'è bin su ! que lâi répond lo brâvo ministre, on pâo batsf tote lè demeindze, hormi lo dzo dau djonno, qu'on è dza bin prau grand temps ào pridzo.

— Eh bin ! se cein vo fâ rein, i'amènerâ la bouibetta po duve z'hâore.

— Quemet ? po duve z'hâore ? Ma lo pridzo l'è à onje hâore et on bâse à mîdzo.

— Vâi mâ, vu vo dere, monsu lo menistre ; po mîdzo i' on parrain que pâo pas être quie. Crâide-vo que po duvè z'hâore l'affère n'âodrâi pas ?

— L'è que... po duve z'hâore!... l'è galèza meint embêteint. Sarâi lo premî coup ! Batsf à duve z'hâore... On verrâ.

— Cein m'arreindzerâi bin, monsu lo menistre.

— Na pas mè, eïnsin on verrâ...

— Sarâi vito fê, vo n'ârai pas fauta de dere tote lè prêtre.

— On verrâ, que vo dio.

— On verrat, so lâi répond Pierro Derbon, que na ma fâi, monsu lo menistre, n'è pardieu pas on verrat, l'è onna caietta !

MARC-A LOUIS.

L'accord heureux.

Las de se faire la guerre
Bacchus et le dieu d'amour
Burent dans un même verre
Et firent la paix un jour.
O jour aigre de mémoire !
Depuis cet accord heureux
L'Amour nous permet de boire
Et Bacchus d'être amoureux.

Pour gage, au dieu de la treille,
L'Amour donna son flambeau ;
Bacchus donna sa bouteille
Pour rendre l'accord plus beau
O jour aigre de mémoire !
Depuis cet échange heureux,
L'Amour nous invite à boire
Bacchus nous rend amoureux.

(Communiqué par PIERRE D'ANTAN.)

Pas si bœuf !

Il y avait dernièrement un bœuf qu'on amenaît tous les jours à Paris pour le vendre, sans qu'il pût trouver d'acheteur.

C'était d'autant plus désagréable que ces bestiaux ont le rouge en horreur, et qu'il rencontrait trop de gens décorés de la Légion d'honneur.

L'autre jour encore, ce bœuf veut se jeter sur un monsieur qui avait quelque chose à la bouillonnière.

Il se précipite, et s'arrête tout à coup, inclinant la tête en signe d'excuse.

Ce monsieur était simplement officier d'Académie.

Régime lacté. — Le docteur X... raconte qu'il obtient des résultats merveilleux du régime lacté. Seulement, il conseille à ses clients d'alterner la nature du lait, tantôt chèvre, tantôt vache, tantôt ânesse.

— Mais alors, conclut son interlocuteur, vos malades vont toujours de pis en pis, pour se porter de mieux en mieux.

LES PREMIERS VAUDOIS

IV (*Fin*).

MÉMOIRE

ADRESSÉ À S. M. I. CATHERINE II

PAR F.-C. DE LA HARPE.

en réponse à la dénonciation de Messieurs de Berne, contre le lieutenant-colonel Frédéric-César de La Harpe, Instituteur de LL. AA. II. les Grands-Ducs de Russie, transmis à Messieurs de Berne, en 1791.

Les enlèvements successifs de citoyens, et les procédures secrètes et arbitraires, que protégeait le militaire, montrent que l'empire des lois avait cessé, plusieurs citoyens respectables ont dû fuir, pour se soustraire à des actes de vengeance, que des juges intéressés à leur perte, exerçaient sous la protection de 4000 bayonnettes.

Mr. de Yens, mon parent, a continué d'habiter son château, qui n'étoit qu'à 200 pas de la maison, où les commissaires-inquisiteurs ont tenu leurs séances, jusques au jour, où MM. Rosset de Rochefort, et Muller, seigneurs de la Motte, deux citoyens notables, venus de Lausanne sous la bonne foi, ont été enlevés. 1200 hommes étoient commandés pour l'enlever dans la nuit, et des barques armées devoient le déposer dans les souterrains de Chillon. Des étrangers de distinction n'ont pas même échappé à ces violences, qui ont fait, à l'instant, baisser de 20 pour 100 le prix des terres, et ont été terminées par une amende honorable publique, à laquelle les députés des villes, ont été forcés de se soumettre, à Lausanne.

J'étois loin de prévoir ces outrages, mais j'avais prévu une exécution militaire; aussi, telle fut mon indignation, en voyant l'insouciance de mes compatriotes, que j'aurois souhaité les ailes du vent, pour aller leur révéler les dangers qui les menaçoint, pour leur indiquer leurs ressources, ainsi que les moyens de repousser avec succès, une agression aussi injuste.

Pour résumer. Ce n'est pas moi qui excitaï, ci-devant, les villes à réclamer contre les impositions ruineuses appelées *droits de péages*. Les requêtes et les mémoires provoqués par les *impositions arbitraires* de 1781 et 1782, ont été rédigés, sans ma participation; et je n'ai point soufflé aux *sujets*, officiers dans les régimens Ernst, Rochmondet et May, en France, en Piémont, et en Hollande, les requêtes qu'ils ont présentées, pour obtenir que les 236 familles bourgeois de Berne, ne s'attribuaissent plus exclusivement, les trois quarts des compagnies, et des places d'officiers, tandis que les 80,000 familles *sujettes*, sont forcées de se contenter du quart restant.

J'ai appris, par les papiers publics seulement, que les villes avoient réclamé, contre les entremens et les procédures arbitraires. Je suis, enfin, complètement étranger aux fêtes des 14 et 15 Juillet, ainsi qu'à tout ce qui a suivi; d'où

vient donc la haine de Messieurs les patriciens de Berne ?

Elle vient, de ce que j'ai fait connoître les *Etats*, de ce que j'ai conseillé de demander leur convocation, indiquer les moyens d'y parvenir, attaqué les abus dans leurs racines. Elle vient, peut-être, de ce que j'occupe un poste honorable, sans être bourgeois de Berne. Elle vient de ce que les patriciens me croient des connaissances locales, d'une espèce dangereuse. Elle vient de l'opinion où ils sont, que je suis leur ennemi juré, opinion erronée relativement aux personnes, mais fondée, quant à l'esprit de corps qui les anime.

Si ces Messieurs avaient annoncé clairement, article par article, les faits et les principes qu'ils me reprochent, j'aurois répondu de même. J'ai dit la vérité; mais je garderai désormais le silence, par obéissance pour V. M. I., et dans la ferme persuasion, qu'on ne me provoquera pas par d'injustes attaques.

A Dieu ne plaise, au reste, que j'attribue la persécution que j'essuie à tous les patriciens; j'en connais plusieurs qui n'ont certainement pas coopéré. Je sais même que les vrais patriotes détestent les violences et les outrages qu'on s'est permis, et j'espère qu'ils chercheront à éteindre, par des voies justes et douces, les haines et les désirs de vengeance, qui couvent dans les ames, et qui pourroient se manifester, un jour, par de cruelles représailles.

Quant à mes persécuteurs, au lieu de s'attaquer à un individu, dont la perte importe peu à la société, et réfuteroit fort mal, les propositions qui ont excité leur courroux, ils avoient un moyen bien simple pour rendre leurs plaintes intéressantes; c'étoit d'exposer à V. M. I., leurs prétentions, en la priant de vouloir bien prononcer entre eux et leurs sujets, et le plus beau jour de ma vie eut été celui, où elle m'eut accordé l'honneur de plaider devant son trône auguste, la cause de mon infortunée patrie.

Je terminerai ici ma longue défense, et croirois manquer au respect que je dois à V. M. I., à tant de titres, si j'osois y joindre quelques réflexions de plus.

Justifier la confiance dont Elle daigna m'honorer; mériter ses éloges, par mon exactitude à remplir mes devoirs; prouver, en redoublant de zèle, l'étendue de ma reconnaissance pour ses biensfaits multipliés; voilà, Madame, tout ce que j'ambitionne et désire; et il ne manquera plus rien à mon bonheur, si la Souveraine auguste qui m'a protégé, honoré et encouragé jusqu'à présent, continue à me juger digne de sa puissante protection.

Je suis avec une vénération profonde,
Madame,
De Votre Majesté Impériale, le très-humble,
très-obéissant et très-soumis serviteur,
Frédéric-César DE LA HARPE.

Entre « confrères ». — Le célèbre anthropologue Broca, se trouvant à Séville, entra chez un barbier pour se faire raser. L'opération terminée, il va donner une pièce blanche au barbier.

Celui-ci se redresse fièrement, montre au savant une lancette ébréchée et dit :

— Gardez, monsieur, gardez; d'un confrère je ne prends jamais rien !

QU'EN DITES-VOUS, MESDAMES ?

TOUTES les femmes de l'univers sont coquettes et cherchent à dissimuler leur âge; il n'y a guère que les Japonaises qui fassent exception à cette règle.

Non seulement leur coiffure sert à indiquer leur âge, mais encore à désigner les filles à marier, les veuves consolées et les inconsolables.

Les fillettes, à partir de neuf ans, portent leurs

cheveux entrelacés d'un crêpe rouge, en demi-cercle derrière la tête; le devant est laissé nu, sauf deux boucles de chaque côté du front.

Les demoiselles à marier se coiffent très haut sur le devant de la tête, et tressent leurs cheveux en forme d'éventails ou de papillons, les sèment de cordes d'argent ou de boules richement colorées.

Une veuve qui cherche un second mari tord ses cheveux autour d'une épingle en écaille placée horizontalement derrière la tête.

Celle qui entend rester fidèle au mort coupe ses cheveux court et les peigne en arrière sans aucun ornement ni séparation.

On recontre très peu de femmes coiffées ainsi.

Le véritable *Messager boiteux de Berne et Vevey* pour 1914, édité par la Société de l'Imprimerie Klausfelder, à Vevey. Prix : 30 cent. Le *Messager boiteux* a beau compter 207 années : ce sont 207 printemps. Quand il nous arrive, en automne — il est là! — il nous apparaît chaque fois rajeuni et cependant toujours lui-même : c'est dire qu'il fut et qu'il est toujours robuste. C'est qu'il suit le Temps, et le Temps est éternel.

Il vise toujours à être le premier des almanachs, et il y réussit. On est surpris de voir qu'en 40 pages les éditeurs aient mis tant de lecture variée et agréable, instructive ou récréative.

Bien qu'il relate les grands faits de l'année au près et au loin, il n'en reste pas moins une œuvre de chez nous, de laquelle jamais on ne se passe : si le *Messager boiteux* n'est pas dans une maison, l'an qui vient paraît long et incomplet.

LA REDINGOTE GRISE

Ce fut pendant son séjour à Nice que le général Bonaparte eut l'idée de se faire confectionner, avant son entrée en campagne, un vêtement commode, chaud, ample, mi-partie militaire, mi-partie civil. Ce fut toute une affaire de créer un habit réunissant ces qualités diverses. Pourtant un tailleur de la ville y partint, et le modèle qu'il fournit au général en chef fut agréé par lui, sauf quelques retouches qu'il indiqua.

Il choisit lui-même la couleur de l'étoffe, un gris très clair, disant à ce propos :

« Je veux qu'on puisse me reconnaître de loin; je ne crains pas les balles de l'ennemi. »

La redingote grise fut ainsi naissance et Bonaparte, devenu empereur, ne la quitta jamais.

Cette redingote légendaire a fourni jadis un motif de poésie à la chanson populaire.

I

Ce n'est pas sur un canapé
Qu'il usa cette redingote,
Car si le drap en est râpé,
C'est qu'il l'avait à Montenotte,
Ous' qu'il rossa ces Autrichiens
Qui nous donnèrent une reine...
Ah! vous pouvez la r'prendr' pour rien
Vu qu'elle a forgé notre chaîne.

II

Son modeste petit chapeau
Etais comme un turban de gloire;
Son épée était un rameau
Conquis au temple de Mémoire...
Maintenant c'est un saule pleureur
Qui brille à l'ile Sainte-Hélène;
Doux zéphyr, porte-lui nos coeurs
Bien doucement sur ton haleine.

III

Quand l'enn'mi, jaloux d'not'honneur,
Envahit la terre française,
Voulant souiller tes trois couleurs,
Etendard de Quatre-vingt-Treize,
A la grande voix du canon,
Quand on détrônait ta couronne,
Pourquoi, ô grand Napoléon,
Es-tu resté sur ta colonne?

Quel est l'auteur de cette naïve poésie? On l'ignore. On l'a attribuée à Lacenaire.

On est mieux fixé sur la paternité d'une autre chanson, à peu près du même genre, qu'écrivit jadis Lambert-Thiboust.

Avant d'être auteur dramatique, Thiboust avait joué la comédie à l'Odéon et au théâtre Beaumarchais. Ces débuts retardèrent de plusieurs années sa nomination dans la Légion d'honneur. Il se vengea de ce contretemps par ces couplets :

Air connu :
Napoléon sur son rocher,
Disait, en regardant la France :
Hélas! que ne puis-je approcher
De ceux dont je fus l'espérance!
Un sort bien cruel me frappa;
Mais je n'y puis songer sans peine;
Sans avoir décoré T alma,
(Avec force.)
Dois-je mourir à Sainte-Hélène?

II

Quand Mari'Louis' m'épousa,
De le voir elle fut toquée.
De la façon dont il vibra
L'impératrice fut épataée.
A mon oreille ell' se pencha
Et m'dit de sa voix d'sirène :
(Avec grâce et enjouement)
Sans avoir décoré T alma,
Ne mourez pas à Sainte-Hélène!

III

Ainsi parlait Napoléon,
Sur ce promontoire où la brise
Faisait sur son noir pantalon
Flotter sa redingote grise.
Quand tout à coup il s'écria
D'un' voix qui n'était plus humaine :
(Avec angoisse.)
Sans avoir décoré T alma,
Je suis donc mort à Sainte-Hélène!

La plaisanterie fit le tour de Paris, et Lambert fut décoré. Napoléon III se montra homme d'esprit.

Faire-part. — La carte de faire-part suivante a été adressée à un de nos lecteurs :

« Monsieur et Madame X... ont l'honneur de vous faire part de la naissance de leur fils ainé, etc., etc. »

Ce sont deux jeunes mariés.

LE FILS DE SA SEIGNEURIE

I

CETTE histoire, sans prétention, n'est pas un conte. N'étant pas inventée de tous points, les lecteurs du *Conteur* y prendront peut-être quelque plaisir, et se transporteront volontiers avec nous vers ces temps déjà lointains — et point si mauvais, quo qu'on en dise — où Messieurs de Berne administraient paternellement le bon Pays de Vaud, leur conquête de 1535.

En l'an de grâce 1647, notre bonne terre vaudoise nourrissait de nombreux baillis, tous représentants, comme on le sait, des principales familles patriciennes de la cité des bords de l'Aar. Ces bons fonctionnaires nous arrivaient quelquefois fort maigres, d'écus et de taille; ils ne tardaient pas à s'engraisser et à se remplumer des deux façons. Sans être des tyrans à la façon de Gessler, d'autrichienne et éternelle mémoire, ces Magnifiques et Puissants Seigneurs n'étaient pas volontiers accommodants; la légendaire patte de l'ours nous faisait sentir ses griffes par leur gracieux intermédiaire et, ma foi, elle pesait lourd.

Sa Magnifique Seigneurie que, par prudence — car la famille existe encore — nous appellerons von Mutzberg, était bailli d'un de nos plantureux bailliages vaudois. Haut et Magnifique, le Bernois ne l'était que d'une façon qui n'était pas la vraie, car jamais on ne vit personnage plus court et plus laid. A vrai dire, ce n'était point sa faute et de cela nul ne lui en voulait. Mais l'arrogance, la violence et la morgue paraissent plus désagréables dans ces petits bonshommes toujours gonflés et dressés sur leurs talons.

Sa Seigneurie était une sorte de Jupiter minuscule mais d'autant plus tonnant. Mais, somme toute, en dépit des apparences, elle avait du bon, comme d'ailleurs tout ce qui vient de Berne.

Si Sa Seigneurie était courte, son héritier, en revanche, était long. Wilhelm-Max-Arnold von Mutz-